

## Bulletin d'information des salariés de COMACAS

### EDITO

### NOUS PARTÎMES...

Voilà maintenant 1 an que nous avons créé cette nouvelle section syndicale à COMACAS. Le bilan est pour l'instant très satisfaisant, nous avons enfin retrouvé notre liberté de parole face à la direction qui nous le rend bien d'ailleurs ! Notre action est tournée entièrement vers les salariés sans complaisance vis à vis de nos patrons. Nous constatons tous au quotidien la dégradation de notre pouvoir d'achat (rémunération nette 2013 inférieure en moyenne à la rémunération nette 2012), la réduction des effectifs et en conséquence : la dégradation de nos conditions de travail. C'est pourquoi nous devons maintenir notre cohésion et notre solidarité. A ce jour nous venons de dépasser le seuil des vingt adhérents, ce qui en 1 an est très satisfaisant. Une majorité de membres du CE et la totalité du CHSCT est désormais rattaché à notre section. En cette année électorale (CE, DP et CHSCT en novembre), nous devons garder cette dynamique pour que notre parole soit portée avec le maximum de force auprès de la direction.

Nous partîmes à 2 mais par un prompt renfort nous nous vîmes plus de 20 un an après !

### FLASH : NAO

### 0.7% ET MAINTENANT...

La dernière réunion NAO DCF a eu lieu le 25/02. La dernière proposition de la direction en terme d'augmentation est de 0.7%. Vous ne rêvez pas, au moment où le groupe annonce de très bons résultats et un dividende en hausse de 4% (la crise n'est pas pour tout le monde), après deux ans durant lesquels on a demandé aux salariés des efforts de productivité jamais vu (plus de 10% de baisse des effectifs à COMACAS), la direction nous propose 0.7% (pour l'encadrement 0.35% d'augmentation générale et 0.35% d'individuelle !).

Nous considérons qu'il s'agit d'une provocation inacceptable. Ainsi jusqu'à présent les salariés ont fait beaucoup d'efforts, compensant fréquemment la baisse des effectifs par des heures supplémentaires ni payées ni récupérées ce qui est contraire à l'article L3121-22 du code du travail. Comme la direction ne reconnaît aucun des efforts effectués, nous demandons à tous les salariés concernés par un contrat de travail horaires (employés et agents de maîtrise) à ne plus faire de zèle. Notre entreprise n'est ni une association, ni en difficulté : STOP au bénévolat ! N'hésitez pas à nous rapporter tous les abus que vous constatez.

### Nous avons des moyens pour nous faire entendre, dans la légalité et sans perte de salaire : pas de reconnaissance, pas de zèle...

Notre entreprise fait des profits que grâce au travail de chaque salarié. Et n'oublions pas que les résultats moyens enregistrés en France sont le résultat d'un manque d'investissements qui dure depuis des années afin de financer les achats à l'étranger. Les salariés français ont financés l'extension internationale et seuls les actionnaires en tirent les bénéfices.



## Bulletin d'information des salariés de COMACAS

### SIEGE SOCIAL

#### LES SALARIÉS QUESTIONNÉS, ENFIN ! LE DRH ET SON HUISSIER...

Les sections Cfdt du siège social de Saint Etienne ont organisées en janvier un sondage auprès des salariés sur le thème des NAO. C'est la première fois qu'une organisation syndicale questionnait ainsi les salariés. A cette occasion la Cfdt fut également la première organisation syndicale à faire respecter le code du travail en matière de distribution de tract au siège. En effet malgré les intimidations de la direction, les représentants Cfdt se sont positionnés dans le hall du siège pendant 2 heures afin de distribuer les 1500 questionnaires imprimés à cette occasion. Toujours soucieuse de "mettre au pas" les organisations syndicales, notre DRH des relations sociales, nous a même envoyé un huissier (et oui DRH des relations sociales ?). Loin de céder à la pression nous avons à nouveau tracté en février dans le hall du siège afin de communiquer les résultats du questionnaire aux salariés, la direction nous a à nouveau envoyé un huissier !. L'intégralité des résultats est consultable sur le site [www.cfdtcasino.fr](http://www.cfdtcasino.fr) rubrique "actualités du moment".



Casino Services  
Frédérique Augis  
06 89 62 28 52  
casinocfdt@wanadoo.fr

DCF  
Benoit Lagneau  
06 88 10 29 67  
benoit.lagneau38@gmail.com

COMACAS/EMC/CIT/SUDECO /Autres  
Guillaume Touminet  
06 49 59 75 30  
cfdt.comacas@gmail.com

### LA QUESTION CE

#### COMMENT ÉVOLUER ?

Comme chacun le constate fréquemment, beaucoup de postes sont pourvus à COMACAS sans qu'aucune annonce n'ait été publiée. Ceci est contraire aux engagements de la direction de COMACAS et contraire aux accords sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences). Nous avons donc à nouveau alerté la direction à ce sujet lors du CE de janvier. Comme souvent la direction est restée assez évasive tout en renouvelant son souhait d'ouvrir les postes. Nous avons constaté en février que 2 postes ont été ouverts et diffusés à COMACAS. Espérons que cela soit le signe de davantage de transparence en la matière.

### AUTRE QUESTION CE

#### RÉDUCTIONS D' EFFECTIFS ET REPLACEMENTS

Nous avons alerté la direction sur les difficultés rencontrées dans certaines équipes dans la gestion des congés. En effet suite aux réductions d'effectifs, il suffit que des arrêts imprévus surviennent pour que des équipes se retrouvent dans des situations difficiles. Nous avons demandé que la direction prévoit des solutions afin de gérer de façon sereine les congés d'été qui s'annoncent très tendus. A ce jour nous n'avons pas obtenu de réponses adéquates. N'hésitez pas à nous remonter les difficultés rencontrées dans vos équipes.

• Congé Annuel •

## Zoom sur...

### DOSSIER : IRP ?

#### LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL : POUR QUOI FAIRE ?

Le CE (comité d'entreprise). Il y en a un pour chaque société du groupe (Casino services, CIT, EMC, COMACAS...). Les sociétés avec plusieurs implantations géographiques comme DCF (siège + magasins...), easydis (siège + entrepôts) possèdent autant de Comités d'établissements que de sites différents ainsi qu'un CCE (Comité Central d'Entreprise) qui regroupe l'ensemble des comités d'établissements.

Chaque CE (Comité d'Entreprise ou d'Etablissement) a deux missions principales :

- **Economique** : Il formule ou examine, sur demande de l'employeur, toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés, leurs conditions de vie dans l'entreprise et les conditions dans lesquelles ils bénéficient de garanties collectives de protection sociale complémentaires. Sur un certain nombre de sujets, le CE est obligatoirement consulté par l'employeur avant toute prise de décision.

- **Sociales et culturelles** : le CE organise et développe, en faveur des salariés de l'entreprise, des retraités, préretraités et de leur famille et des stagiaires des activités sociales et culturelles. A noter que pour les salariés du siège social de Saint Etienne, les activités sociales de tous les CE sont regroupées au sein de l'association LAC.

Le CE est élu pour 4 ans par l'ensemble du personnel des entreprises de plus de 50 salariés. Sa composition dépend des effectifs. Au premier tour des élections seules les organisations syndicales peuvent présenter des listes.

Les DP (Délégués du personnel. Dans toutes les entreprises (ou établissements) d'au moins 11 salariés, les salariés élisent des délégués du personnel.

Le délégué du personnel a pour mission :

- de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés relatives aux salaires et à l'application du code du travail,

- de saisir l'inspecteur du travail de toutes les plaintes et observations des salariés relatives à l'application des dispositions légales.

Les délégués sont élus pour 4 ans par :

- un collège comprenant les ouvriers et employés,

- un collège comprenant les ingénieurs, les cadres, techniciens et agents de maîtrise.

Comme pour le CE au premier tour des élections seules les organisations syndicales peuvent présenter des listes.

Le CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) contribue à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des travailleurs de l'établissement. Il participe à l'amélioration des conditions de travail.

Le CHSCT est chargé des actions suivantes :

- analyser les conditions de travail et les risques professionnels

- analyser l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité

- contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels

- procéder à des inspections des lieux de travail,

- proposer des actions de prévention du harcèlement moral et sexuel.

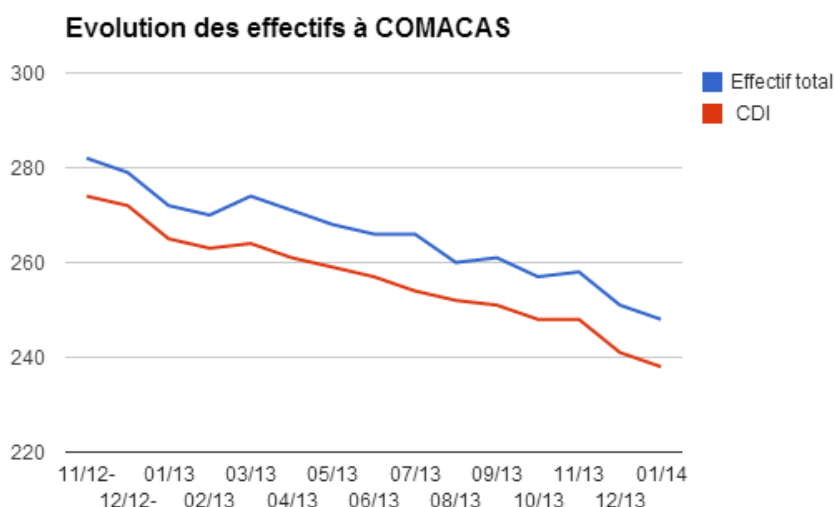
- réaliser des enquêtes notamment à la suite d'accidents du travail, en cas de maladie professionnelle ou de danger grave et imminent.

## Bulletin d'information des salariés de COMACAS

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

### MOINS DE SALARIÉS, PLUS DE CHÔMEURS !

La courbe d'évolution des effectifs est sans appel. La réduction se poursuit à un rythme toujours élevé. Les principales victimes sont les salariés qui restent et qui voient leur charge de travail augmenter (à la différence des salaires !) :



### PLUS D'INFOS

Vous trouverez plus d'infos ainsi que la totalité de nos bulletins sur le site :

[www.cfdtcasino.fr](http://www.cfdtcasino.fr)



### POURQUOI PAS VOUS ?

Les élections du personnel approchent, nous allons prochainement constituer nos listes.



Si vous souhaitez vous investir à nos côtés, c'est très simple, il faut :

- être adhérent CFDT
- partager notre volonté de défendre les salariés

N'hésitez pas à contacter un de vos représentants CFDT (il y en a au moins un que vous trouvez sympa...).